



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Meeting aérien de CERNY / LA FERTE-ALAIS

Sous-Préfecture
d'Etampes



Le Meeting aérien en chiffres

**Entre 30000
et 40000
personnes
sur 2 jours**

**53 ème
édition**

**Entre 7000
et 8000
véhicules**

**Un
seul
axe
routier**

**Une
centaine
d'appareils
en vol**

**Deux temps : exposition
d'avions statiques en
matinée
Après-midi : spectacle
aérien**

**Pré
positionnement
de moyens**

**Effectifs de sécurité
et de secours
mobilisés
160 personnes / jour**

**COD mis en
veille et
Installation
d'un PCO**

Procédure d'instruction de la demande

Sous-préfecture
d'Etampes

- Réglementé par l'arrêté interministériel du 10 novembre 2021 :
- Objectif : fixer les conditions de nature à assurer la sécurité des manifestations aériennes ainsi que les modalités de délivrance de l'autorisation préfectorale.
- L'organisation des secours du meeting aérien est régie par un plan ORSEC dispositions spécifiques établi en 1997 et révisé régulièrement (dernière maj en 2025).
- Un exercice NOVI Meeting de CERNY a été réalisé en mai 2022 afin de tester la coordination interservices en cas de crash aérien de grande ampleur.

Actions de la sous-préfecture d'Etampes :

- Réception de la lettre d'intention de l'organisateur ;
- Programmation des réunions d'organisation ;
- Réception du dossier d'organisation du meeting aérien ;
- Saisine des services et collectivités pour avis ;
- Instruction du dossier spectacle pyrotechnique ;
- Arrêtés d'autorisation avec prescriptions.

Actions des services du Cabinet de la Préfète

- Réception du dossier de sécurité grand rassemblement
- Arrêté de déclassement de la zone publique - privée
- Réception des ordres d'opérations : SDIS / SAMU / GIE / CRF
- Programmation de la commission de sécurité
- Liste des services présents au PCO et astreinte COD
- Etat des lieux quantitatifs des effectifs par services présents
- Elaboration de l'annuaire opérationnel

- Peu de problèmes rencontrés, la communication avec les différents services étant relativement fluide et régulière.
- Respect du délai de 10 jours pour délivrer l'arrêté d'autorisation : dépend du retour des avis des services saisis car l'arrêté d'autorisation cite l'arrêté de déclassement, les avis des différents services saisis et l'avis des collectivités.

Différentes missions qui sont gérées par le **PCO**

Sous-
préfecture
d'Etampes

Sous l'autorité du directeur des opérations :

- la coordination des différents services sur le terrain (briefing, points de situation réguliers, retex à chaud) ;
- la gestion des flux de véhicules : axes de circulation autour de la zone événementielle, navettes de bus depuis les gares ;
- la régulation des parkings (délestage) ;
- la gestion des flux de visiteurs ;
- la prévention des risques ;
- L'anticipation et la surveillance des conditions météorologiques.
- le secours aux personnes ;
- la gestion des éventuels incidents liés au programme aérien en lien avec le directeur des vols.

Module d'Appui à la Gestion de Crise » : MAGeC

Sous-préfecture
d'Etampes



- Centre de gestion de crise, embarqué sur un semi-remorque
- Armé par 9 personnes de l'Unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile n°1 de Nogent-le-Rotrou (Eure et Loir)
- Opérationnel en moins d'une heure
- Surface totale de 138 m² - Se divise en 4 parties : espace « Décision », espace « Veille », Espace « Salle de crise » avec mur d'images intégré - peut accueillir 14 personnes - pré-équipé en moyens de transmission.

Meeting aérien de CERNY / LA FERTE-ALAIS

Sous-
préfecture
d'Etampes

Merci de votre attention